

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ORDONNANCE

Programme de ruelles vertes

AVIS est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 août 2016, l'ordonnance suivante:

Ordonnance 2016-26-047, interdisant la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans trois ruelles localisées dans l'Arrondissement.

et ce, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h30 à 16 h30.

Fait à Montréal, ce 16 août 2016

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement